



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement du secteur Voltaire - Gabriel Peri a Asnieres-sur-Seine (92)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE D ASNIERES SUR SEINE

Raison sociale

Commune

N° SIRET

21920004500017

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Aeschlimann

Prénom(s)

Manuel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement du secteur Voltaire se divise en trois îlots, pour lesquels des promoteurs ont été sélectionnés après consultation afin de mener à bien le projet. La première phase comprend la démolition du bâti existant qui est en état vétuste à dégrader, voire en friche. - Ilot Caillebotte : Construction d'un immeuble à destination habitation en forme de U avec un cœur d'îlot végétalisé à destination des résidents. 62 logements créés, dont 30% en logement locatif social, répartis sur 3 Halls allant du R+2 au R+7 avec 2 niveaux de sous-sols pour le stationnement, constituant une SdP de 4 546 m², dont 140 m² de commerce en RdC. - Ilot Peri-Picquart : Construction d'un immeuble allant du R+2 au R+5 + attique avec un niveau de sous-sol pour le stationnement et un cœur d'îlot végétalisé - 5 540 m² de SdP. Le bâtiment est composé de 2 halls distincts : le 1er hall desservant 46 logements, dont 32% de logements locatifs sociaux et 220 m² de commerce en RdC ; et le 2e hall desservant une résidence étudiante sociale de 2 290 m² de SdP, composée de 90 chambres. - Ilot Pointe Louise : Construction d'un immeuble allant du R+2 au R+6 avec 2 niveaux de sous-sols (local vélo + stationnement moto + 82 places de stationnement voitures), répartis dans 3 halls (dont 4 cages

4.2 Objectifs du projet

La Ville d'Asnières-sur-Seine s'est fixée pour objectif de redynamiser ses abords et entrées de ville, confortée par l'arrivée du GPE à l'horizon 2025/30 et l'implantation de 2 gares sur son territoire, dont une dans le quartier Voltaire, qui aura également pour conséquences d'accroître la pression en logements, notamment sociaux, dans le secteur. Afin de répondre à ces besoins, la ville a déterminé 3 secteurs d'aménagement dans le quartier Voltaire, savoir les secteurs Caillebotte (1 627m²), Peri-Picquart (1 617m²) et Pointe Louise (1 849m²), représentant une emprise totale de 5 093m², et présentant un bâti dégradé, voir déjà démolis pour certains immeubles. Le site du projet est situé sur l'avenue Gabriel Peri, à la frontière avec la ville de Gennevilliers et à proximité immédiate de la Station Gabriel Peri (ligne 13, métro) et de la gare routière. Le projet viendra faire le lien entre des bâtiments élevés (R+7) sur l'avenue Gabriel Peri, cote Gennevilliers, et des bâtiments plus bas (maisons et petits immeubles R+2) cote Asnières-sur-Seine. L'opération prend en compte ces divergences de niveau afin de s'inscrire harmonieusement dans le paysage existant et de créer sur le front bâti de l'avenue Gabriel Peri une unité permettant la requalification du quartier. Le projet permettra également

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit une livraison des immeubles à l'horizon 2030. En fonction des études qui seront menées avant le lancement des travaux, un phasage de l'opération sera mis en œuvre entre les différents îlots. La première phase débutera par la clôture du site et l'obtention du permis de construire. Une fois celui-ci obtenu, le bâti existant sera démoli. À cette séquence succèdera la phase de terrassements et d'évacuation des terres. Enfin, viendra la phase des travaux de construction. Choix des matériaux : aucun choix des matériaux n'a été réalisé à ce stade, ils découleront des objectifs environnementaux (% bois, matériaux biosourcés, etc).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les programmes en accession libre des trois bâtiments ainsi que les commerces en rez-de-chaussée feront l'objet d'une commercialisation en VEFA à des acquéreurs privés. Un bailleur social sera sélectionné pour gérer le parc de logements sociaux. Aucune mesure spécifique n'est prévue à ce jour pour le démantèlement. Les immeubles de logements sont prévus en général pour une durée de 50 ans minimum.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire au bénéfice de la commune d'Asnières-sur-Seine. Le projet fera également l'objet d'un permis de construire valant démolition.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
superficie globale du projet (prive) + espaces publics surface de plancher creee par le projet Nombre maximum de niveau au-dessus / au-dessous du sol Nombre de logements (dont nombre de logements sociaux)	(5 093 m ² + 32 500m ² 15 562,3 m ² R+7 / 2 sous-sols 185 logement (56 LLS) + 90 chambres etudiantes, metres carres)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe a l'article R. 122-2 du code de l'environnement

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	cf. Annexe 7 - plan de situation ZNIEFF NATURA 2000
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Seine dans les Hauts-de-Seine : le site du projet se situe en zone B, correspondant au centre urbain. Dans cette zone, les sous-sols autres que le stationnement sont
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site se situe dans un rayon de 250 m d'un site pollué ou partiellement pollué et dans un rayon de 500 m d'anciens sites industriels ou activités de services. - source : Georisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	cf. Annexe 7 - Plan de situation ZNIEFF NATURA 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet comporte 1 à 2 niveaux de sous-sol sur chaque îlot. La nappe phréatique se situe 1 à 2 mètres environ en dessous du plancher bas de ceux-ci. Il n'est pas prévu de rabattement de nappe pendant le chantier, il sera par contre prévu une cote de crue d'arrêt de chantier pendant les périodes de crue de la Seine.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet est situé en zone B du PPRI et respectera les obligations de celui-ci (annexe n°8).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Oui par la démolition de l'existant et la création de 15 562,3 m ² de surface de plancher. Les matériaux de démolition seront autant que possible réemployés (gravats pour création de piste d'engin) et valorisés (revente matière 1ère) selon les normes en vigueur.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est actuellement urbanisé et minéralisé en quasi-totalité. Le projet prévoit de recréer des espaces verts en cœur d'îlots. Le site ne présente pas d'intérêt particulier lié à la faune et à la flore (cf. Annexe 7 - Plan de situation ZNIEFF Natura 2000).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Selon le site Georisques, le site n'est pas concerné par les risques liés aux installations industrielles classées (ICPE). Il est cependant situé dans un rayon de 20km du CEA (Fontenay-aux-Roses), le plaçant ainsi dans les sites concernés par un risque d'accident nucléaire.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site est situé dans une zone à risque d'inondation (cf. Annexe n°8). Par ailleurs, il est situé dans une zone à risque faible concernant les séismes et le radon. - source : Georisques Le projet prévoit la mise en place d'un plancher sous pression ainsi qu'un cuvelage jusqu'à la cote PPRI moins 2,50 mètres.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le futur projet étant constitué d'habitations, il n'engendrera pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site actuel étant composé d'habitations, il n'est pas concerné par un risque sanitaire. Des diagnostics précis exhaustifs seront réalisés avant les démolitions sur le bâti.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	projet : creation de 185 logement + 90 chambres etudiantes + 640 m ² de commerces, en lieu et place de l'existant urbanise comprenant des logements et des commerces en rdc. ET espaces publics. Les travaux engendreront des inconvenients mais ceux ci seront moderes et la ville communiquera en amont afin de gerer au mieux les déplacements et les trafics. Une fois le projet finalise, le trafic retrouvera sa fluidite, ameliorera
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Oui en phase chantier. Ce chantier fera l'objet d'une attention toute particuliere tant en phase de demolition que de construction par un cahier des charges environnementales
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les emissions sonores en limite de propriete liees au chantier respecteront la reglementation en vigueur.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet n'a pas d'influence sur la qualite des eaux. Les eaux usees seront evacuees vers des reseaux et des equipements de traitement garantissant un traitement suffisant et efficace
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les déchets de chantier seront triés afin de permettre leur évacuation et valorisation dans des filières adaptées. Un plan de la collecte et de l'enlèvement des déchets sera mis en place par l'entreprise en charge du chantier avec un prestataire désigné. Les déchets produits en phase exploitation par les logements et commerces seront stockés dans des bacs dans des locaux dédiés puis collectés par les services publics.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'état actuel des constructions étant fortement dégradé, le projet de construction viendra valoriser le patrimoine urbain et architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'usage du sol restera le même puisque le site est actuellement occupé par des immeubles à destination d'habitation en état dégradé, qui seront démolis pour être remplacés par de nouveaux immeubles à destination d'habitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le bâti présent actuellement sur site est dans un état dégradé et vétuste. Les nouveaux bâtiments prévus apportent une attention particulière aux matériaux utilisés, à la qualité de l'air au sein des bâtiments, aux bénéfices solaires et à l'isolation thermique, ainsi qu'à la présence d'îlots végétalisés au sein des résidences, créant de vrais poumons verts et îlots de fraîcheur pour ce quartier. Les bâtiments sont ainsi conçus avec des cibles environnementales et bioclimatiques. Ce projet vise à générer et renforcer une haute qualité environnementale et une haute qualité d'usage et d'habitation à l'échelle du quartier. Pour la phase réalisation : Charte chantier (cf. annexe n°9) + politique RSE des promoteurs.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments de contexte et des documents fournis en annexe, il ne paraît pas nécessaire que ce projet soit soumis à une évaluation environnementale. Il s'agit d'une opération d'aménagement d'une zone déjà densément urbanisée. Il n'y aura pas de création de voies viaries ni de réseaux routiers. L'impact sur l'environnement est positif (bâtiments durables et bioclimatiques, création d'îlot vert).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

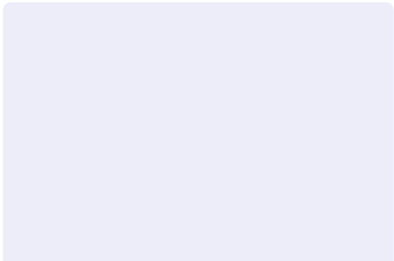
Nom MONTFORT

Prénom Gauthier

Qualité du signataire Juriste - Operateur foncier - Societe SEGAT

À Paris

Fait le 07-05-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)